



## Collectif Paris Piétons

*Doubler les bancs publics sur nos trajets du quotidien !*

Paris compte 8 600 bancs sur les trottoirs (hors parcs et jardins), d'après le dernier recensement réalisé en 2022 et publié par l'APUR dans son atlas du mobilier urbain<sup>1</sup>. Les deux-tiers sont situés sur les grandes promenades et places, permettant un bon maillage de ces espaces spécifiques et souvent touristiques. En revanche, les cœurs de quartier sont beaucoup moins bien équipés, avec même des grandes zones blanches sans aucune assise disponible (cf. image ci-dessous).

Pourtant, le vieillissement de la population invite à multiplier les assises sur les trajets du quotidien, au-delà des grandes promenades, pour faciliter les déplacements de la vie de tous les jours en autonomie. Les bancs sont aussi des espaces de convivialité et de repos qui offrent une alternative gratuite aux terrasses et participent au lien social.

Avec 1 800 km de voies publiques<sup>2</sup> (hors bois), **il faudrait 18 000 bancs pour pouvoir en positionner tous les 100 mètres** et assurer un maillage compatible avec la logique d'accessibilité universelle. Il faut donc **viser un doublement des assises actuelles !**

Les freins à l'ajout de bancs sont connus : au-delà du coût d'installation et d'entretien, ils souffrent du phénomène « *not in my backyard* » : chacun veut des bancs, mais pas devant son immeuble pour éviter les nuisances éventuelles. Ainsi, pour chaque projet d'aménagement, une tendance naturelle de la concertation avec les riverains et commerçants peut conduire à n'ajouter aucun banc. Pire, des bancs sont parfois supprimés sous la pression des riverains immédiats, sans être repositionnés ailleurs.

**Le Collectif Paris Piétons considère que la concertation locale sur l'emplacement des bancs est nécessaire, mais qu'elle ne doit pas se faire au détriment de l'objectif quantitatif qu'il revient aux pouvoirs publics de fixer en fonction des besoins de tous les usagers.**

<sup>1</sup> <https://www.apur.org/dataviz/atlas-mobilier-urbain-parisien/?page=Page&views=Atlas->

<sup>2</sup> Bilan des déplacements 2024 : <https://www.paris.fr/pages/le-bilan-des-deplacement-a-paris-en-2024-31371>



# Collectif Paris Piétons – Bancs publics

Ainsi, le Collectif demande à la Ville de Paris de :

- ✓ **Fixer un objectif quantitatif ambitieux et une cible annuelle (prévue dans son budget) pour l'ajout de nouveaux bancs** : pour viser à terme l'accessibilité universelle (1 banc tous les 100 mètres). Par exemple, l'ajout de 600 bancs par an permet d'atteindre l'objectif en 15 ans.
- ✓ **Décliner cet objectif rue par rue**, à partir de leur linéaire et des bancs déjà en place, pour toutes celles dont les trottoirs font plus de 2,4 mètres (cela permet de laisser 1,80 mètres de passage libre pour la circulation des piétons). Le choix précis des emplacements pourra ensuite être concerté avec les conseils de quartier et riverains.
- ✓ **Compléter l'open-data de la Ville de Paris pour fournir les données de localisation des bancs parisiens** dans une version téléchargeable, et permettre ainsi aux citoyens (conseils de quartiers, associations, etc.) d'identifier plus facilement les besoins et de suivre l'évolution du maillage en bancs publics.

**Pour un espace public accessible, convivial et gratuit : plus de bancs dans nos vi(II)es !**

*Emplacements des bancs parisiens (hors parcs et jardins) d'après l'atlas du mobilier urbain de l'APUR (2022).*

